

**Note de Synthèse**  
**Annexe à la délibération du Conseil de Communauté du 3 juillet 2015**  
**Plan local d'urbanisme de la commune de Plan-de-Cuques.**  
**Approbation de la procédure de la modification n°2.**

La commune de Plan-de-Cuques a demandé à la Communauté Urbaine d'engager une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU), afin d'une part de prendre en compte les mesures qui sont applicables depuis la promulgation de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) adoptée le 24 mars 2014, qui a modifié le droit de l'urbanisme, et d'autre part d'apporter quelques corrections mineures au PLU.

Par arrêté du 10 avril 2015, le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a engagé la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques, suite à la délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2014.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure, par arrêté du 10 avril 2015.

L'enquête publique s'est déroulée au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie de Plan-de-Cuques, du 14 avril au 21 mai 2015 inclus.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Ivan CHIAVERINI, a émis un avis favorable **XXXX** sur le projet de modification du PLU

En conséquence, suite à la demande du Conseil Municipal de la commune de Plan-de-Cuques qui a délibéré le 25 juin 2015, il convient que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques.